

Maison de l'Environnement :

le devoir de memoire

* Parait que la rénovation de la villa Ziegler, c'est urgent et qu'il fallait donc rapidement la fermer.

- Ah bon ! Pourtant le personnel et les usagers venaient de rester plus d'un an sans chauffage hiver compris. Apparemment pour le moment tout est au point mort, pas de travaux en vue..

* Le président de la CUD, Patrice Vergriete, a dit qu'il voulait transférer la Maison de l'Environnement (MDE) à la Halle aux Sucres et les 24 associations adhérentes à la Maison de la Vie Associative (MVA). Le vice-président Montagne ajoutait sans rire que cette dernière « propose toutes les commodités pour se réunir ».

- Pas sûr du tout ! La MVA doit déjà mettre ses modestes locaux à la disposition de plus de 100 associations et avec 24 supplémentaires sa disponibilité est donc encore davantage incertaine. Et puis comme elle ferme à 18 h, toute une catégorie de la population n'y a pas accès pour participer à des réunions, des permanences, etc.

* Dans La Voix du Nord du 11 juillet dernier, le président de la CUD a annoncé clairement « qu'elle mettait un terme à son partenariat avec la MDE pour divergences profondes ».

- Tiens, tiens, lesquelles et sur quoi ? Cette fois, le président qui ne tourne pas autour du pot, révèle qu'il n'admet pas la moindre contradiction ! Est-ce le propre d'un élu qui à l'orée de son premier mandat de maire affirmait : « À terme, mon objectif est d'associer les habitants le plus en amont possible des décisions qui les concernent. Les instances de démocratie participative ne doivent plus être des chambres d'enregistrement des décisions du maire et de ses adjoints » (Dunkerque-Magazine n° 250 avril 2014)

* Toujours dans La Voix du Nord, celle du 11 juin dernier, le vice-président Montagne déclarait : « Toutes les associations qui étaient domiciliées à la Villa Ziegler continueront d'être subventionnées. »

VERGRIETE, le nettoyeur



Le Jupiter Dunkerquois : c'est moi qui décide, après concertation avec moi-même.

- Gros mensonge ! Certaines le sont peut-être encore, Mais d'autres, n'ayant sans doute pas la cote requise, ne le sont plus. Ainsi l'Adelfa est privée de subvention depuis 2020, alors qu'on le verra par la suite elle siège dans des dizaines de commissions de l'État, régionales et locales, où elle défend les intérêts environnementalistes du littoral dunkerquois. En 2020 et 21, c'était, fut-il énoncé, parce que la Covid avait réduit ses activités. Quant à 2022, c'est probablement « pour divergences profondes ».

* Natif des Glacis à Dunkerque où demeurent d'ailleurs ses plus proches, le président de la CUD a annoncé qu'il entend créer une nouvelle liaison verte entre ce quartier et le parc Ziegler.

- Eh bien, pourquoi pas, d'autant que les Glacis, s'ils répondent à un cahier des charges, doivent devenir un écoquartier. Mais alors pourquoi annoncer ce choix stratégique environnemental ambitieux en décidant simultanément de fermer la Maison de l'Environnement qui y a pris racine depuis près de 40 ans. C'est un comble, non ?

Jean Sename

L'Adelfa, partenaire des services de l'État et des collectivités

Quand les élus locaux pensent que l'ADELFA ne sert à rien, rappelons que nous siégeons assidument dans plus de 20 commissions instituées par l'Etat, la Région, le Département, et que le milieu associatif de la défense de l'environnement possède une certaine aura auprès du grand public. Preuve en est la récente émission de télé "Aux arbres citoyens !" qui a permis à France Nature Environnement de collecter plus d'un million d'euros de dons ! Rappelons aussi qu'une étude de l'ULCO nous plaçait en seconde position dans l'indice de confiance de la population en cas de catastrophe industrielle, juste derrière les services de secours mais loin devant les élus locaux.



- Commission des Cultures Marines Nord Pas-de-Calais Somme à Boulogne
 - Comité de Bassin Artois-Picardie à Douai
 - Commission de Suivi de Site (CSS) Installations de Traitement des Déchets Dunkerque
 - CSS Ets Baudalet à Blaringhem
 - Commission locale de l'eau - Sage Delta de l'Aa
 - COFIL de Natura 2000 - Site des Bancs de Flandre
 - Comité de Façade Manche Est - Mer du Nord (FNE Rouen)
- Commissions suivies par Michel Mariette**
- Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques - CODERST 59 à Lille
 - Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Dunkerque
 - Commission Locale d'Information (CLI) de la Centrale Nucléaire de Gravelines
 - CSS multi-sites Seveso (17 sites sur le littoral)
 - Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPI Côte d'Opale) : trois commissions
 - Association Agate gérant le SPPI, la CLI et la CSS
- Atmo Hauts-de-France - AASQA (surveillance de la qualité de l'air Flandre - Côte d'Opale)
 - CSS du Syndicat de l'Eau de Dunkerque
 - CCSPL des services publics de la CUD
 - Observatoire d'Exploitation Civile pour la Décarbonation du site Arcelor-Mittal
- Commissions suivies par Nicolas Fournier**
- Rencontre avec les Riverains d'Arcelor-Mittal
 - Comité Directeur Post-Accidentel (CODIRPA) - concertation sur le nucléaire civil à laquelle participe l'Autorité de Sécurité Nucléaire
 - Association Nationale des CLI (ANCCLI)
- Commissions suivies par Marie-Paule Hocquet** qui participe également au SPPI Flandre- Côte d'Opale, à la CLI de Gravelines, à la CSS multi-sites Seveso, à l'association Agate
- CSS de la Décharge de la Bistade
 - CSS de la Carrière de Nieurlet **suivie par François Ryckelynck**
- Le SPPI Flandre- Côte d'Opale et la CLI de Gravelines sont également **suivis par Jean Sename**



Merci Réjane

Les habitants de Rouen ont bien de la chance. Ils ont vu arriver dans leur cité Réjane Roger, ex-directrice de la MdE de Dunkerque qui venait de démissionner suite à la cabale et aux griefs infondés suscités par la hiérarchie de la CUD. D'autant plus détestable qu'à la tête de la MdE, Réjane s'était dévouée sans compter ses heures. Par ses qualités d'organisatrice, son esprit d'ouverture, ses initiatives opportunes et consensuelles, son engagement concret en faveur de l'environnement, elle avait assuré comme jamais l'indéniable rayonnement de "sa Maison".

Villa Ziegler, mémoire d'un architecte

En 1995, j'ai eu pour mission en tant qu'architecte à la ville de Dunkerque de suivre les travaux de réhabilitation d'un bel édifice appartenant à la commune : la villa Ziegler à Malo-les-Bains. Ce bâtiment construit en zone de glacis, donc rapidement "démontable" en cas de conflit avait grandement besoin d'une remise en forme après sa dernière occupation par les scouts et avant de n'être totalement vandalisé (squat).

De par son architecture en bois, son magnifique environnement bucolique, cette belle villa avait attiré le regard des bâtiments de France qui ont suivi avec attention les travaux de réhabilitation qui ne devaient en aucun cas porter atteinte à l'esprit architectural d'origine: respect des volumes bois existants, des menuiseries extérieures, des matériaux, des teintes... Le programme pour l'utilisation des lieux m'est apparu simple et intéressant: hébergement d'une association "la Maison de la Nature et de l'Environnement" afin d'y développer ses activités et d'y accueillir différents publics (Etablissement recevant du public).

De fait les travaux réalisés à partir d'un budget arrêté par la commune devaient être le témoin de ce qu'est une architecture respectueuse de l'environnement : réutilisation au maximum des matériaux existants ou remplacement par des matériaux écologiquement sourcés, utilisation d'énergies renouvelables, valorisation pédagogique des travaux... L'installation d'un chauffage central (eau chaude, radiateurs) avec une chaudière "gaz de ville" couplée à des panneaux solaires, une pompe à chaleur et une pile énergétique devait permettre de chauffer l'ensemble du bâtiment, le tout sous surveillance informatique du processus. Il faut reconnaître que ces technologies qui sont aujourd'hui relativement courantes ont causé à l'époque quelques problèmes de fonctionnement... Bon an mal an, cette installation "gaz" a rendu de bons et loyaux services pendant vingt cinq ans pour ensuite donner des signes de faiblesse nécessitant son remplacement (2020)... Il n'a jamais été nécessaire de fermer un bâtiment pour procéder à la pose d'une nouvelle chaudière gaz.

Prévue initialement pour accueillir en permanence trois salariés, un centre de ressources sur l'environnement et trois salles de réunions, on peut dire que la villa a connu depuis sa réhabilitation



La maison à l'époque où elle était squattée.

une belle destinée qui a permis d'informer, de former un public de tout âge et de toute origine et cela grâce aux différentes équipes qui ont su valoriser ses modestes espaces en les respectant et même en portant certaines activités hors des murs ; c'est plutôt d'une extension dont aurait besoin cet équipement au vu des sollicitations environnementales urgentes à venir, et non d'une fermeture...

Quant à vider la villa Ziegler de tous ses occupants pour des motifs de travaux urgents mais non cités ? Ayant fait une grande partie de ma carrière au "service" des collectivités locales, je peux vous certifier que pour effectuer des travaux même importants sur un bâtiment public en activité, je me fais le porte parole des architectes "locaux" pour dire : on sait faire même très bien faire...

Jacky Bricout



Dunkerque, future de la voiture



Projection (vue 3D numérique) de la gigafactory de Verkor à Bourbourg

Gigafactory Verkor et Arcelor Mardycy

Alors que l'on sort de deux concertations, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), concernant le projet de gigafactory (gigantesque usine) Verkor visant à fabriquer les cellules et modules de batteries électriques destinés aux véhicules électriques produits en France ; et concernant le projet de création d'une nouvelle ligne de production d'aciers électriques sur le site d'Arcelor-Mittal Mardycy, nous pouvons déjà en tirer quelques enseignements et questionnements.

Pour rappel, l'usine Verkor, qui sera classée Seveso seuil haut, vise à produire des batteries pour véhicules électriques dans des volumes inédits en Europe et ce pour faire concurrence à la Chine et faire en sorte que la France soit autosuffisante en la matière. Il s'agit de fabri-

quer les éléments des batteries Lithium-Ion, qui nécessitent des ressources en métaux rares tels le lithium, le cobalt, le nickel ou encore le manganèse que l'on ne trouve pas en France. Sur ce futur site classé Seveso en raison de la toxicité des matières premières utilisées, le principal risque est l'incendie et les émanations toxiques qui en découleraient. Or on ne peut éteindre un incendie d'usine de batteries : on le voit déjà lorsqu'un bus électrique prend feu, il est impossible de juguler le feu et les pompiers doivent se résigner à laisser le bus et ses batteries se consumer. Si la gigafactory prend feu, il n'y aura pas de possibilité d'éteindre l'incendie. D'où l'impérieuse nécessité de cloisonner et de compartimenter les différents ateliers de l'usine afin d'éviter la propagation des flammes. Par ailleurs, Verkor utilisera une grande quantité de solvants qui, même s'ils seront recyclés dans le process interne, ne seront pas exempts d'émissions de Composés Organiques Volatiles (COV) à l'atmosphère...

Pour fabriquer des voitures électriques, il faut aussi des aciers dits "électriques" qui soient compatibles avec ce nouveau type de véhicules, la motorisation électrique ayant besoin d'aciers spéciaux non magnétiques. Et pour ce faire Arcelor Mardycy envisage de créer une ligne de production d'aciers laqués à base de vernis utilisant également des solvants là encore émetteurs de COV que l'on retrouve déjà en quantité dans l'air que nous respirons à proximité du complexe industrialo-portuaire dunkerquois.

Lithium, nickel, cobalt, manganèse, ces métaux rares qui posent question

Pour concevoir ces batteries, les besoins en métaux rares seront faramineux. Le lithium qui n'est pas produit en France devra être importé de pays lointains situés hors de l'Europe. Il est bien question d'ouvrir une mine de lithium en Auvergne, dans l'Allier, mais là-bas les populations rechignent à accepter une telle exploitation minière qui n'est pas sans conséquences environnementales. Actuellement, le lithium se monnaie 50 000 dollars la tonne (60 % du lithium provient d'Amérique du sud) et la demande mondiale devrait quintupler d'ici

2030 ! Quant au manganèse, nous n'en avons pas non plus en France, celui-ci est importé depuis les mines du Gabon par la société Comilog qui est d'ailleurs présente sur le Dunkerquois. Au Gabon, les mines sont exploitées à plein régime, et des ONG ont déjà dénoncé leurs pratiques bien peu soucieuses des droits humains et de l'environnement... Même si Verkor dit s'engager sur des filières d'exploitation des métaux rares écoresponsables, il faut bien admettre que l'extraction de ces ressources minières pose question.

La mobilité "tout électrique", une fausse bonne solution ?

Enfin, derrière cette volonté de passer à la motorisation toute électrique, certes nécessaire pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre occasionnées par la voiture thermique, se cache un autre problème : celui de la

production en masse de cette électricité dont la demande ne fera qu'exploser dans les années à venir. Or comment va-t-on substituer l'offre énergétique qui s'appuie encore aujourd'hui sur le pétrole par une offre d'électricité dont



capitale électrique ?

la demande sera exponentielle au vu des différents besoins à venir, tant industriels que domestiques ? En France, c'est autour de 75 % de l'électricité qui est produite par un parc nucléaire de plus en plus vieillissant. 4 des réacteurs gravelinois ont plus de 40 ans d'âge... Seront-ils autorisés à produire encore vingt ans de plus malgré leurs défaillances dues au vieillissement ? Et les réacteurs "nouvelle génération" EPR2, dont on connaît les déboires pour le prototype de Flamanville (coûts qui ont explosé, malfaçon dans les soudures notamment,

délais à rallonge...), ne sont pas prêts de sortir de terre. Même les pouvoirs publics estiment prudemment qu'ils pourraient livrer leurs premiers kilowattheures entre 2040 et 2045 ! Il ne paraît donc pas concevable de convertir l'ensemble du parc automobile dit thermique à la motorisation électrique, du moins dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui. Il faudra sans doute appeler à plus de sobriété et limiter le nombre moyen de véhicules par foyer car sinon l'équation sera impossible à tenir.

Nicolas Fournier

CMA-CGM : des superprofits en masse !

La compagnie maritime CMA-CGM, avec son trafic de super porte-conteneurs, réalise des superprofits faramineux – encore plus importants que ceux de Total – et ne paient pas d'impôts à la hauteur de ce qu'ils devraient être. Aussi, dans le cadre d'une campagne contre les multinationales climaticides, des militants d'Attac sont allés baliser la "zone de crime climatique" devant les bureaux dunkerquois de la multinationale ! Une action d'ailleurs remarquée par Attac France !

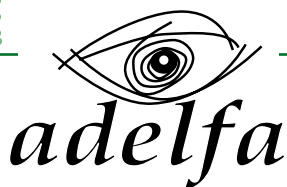


Des importations russes d'uranium à Dunkerque ?

Port toujours. L'ONG Greenpeace a dénoncé le fait que de l'uranium enrichi d'origine russe continuait de débarquer en France malgré les sanctions ! Et c'est par le port de Dunkerque que les fûts d'uranium enrichi sont acheminés. Ce fut le cas le 25 août dernier au Freycinet 12 quand le cargo *Mikhail Dudin* a livré sa cargaison. Ce même navire a d'ailleurs à nouveau transité au port de Dunkerque le 12 septembre dernier.

Comme Greenpeace, nous demandons l'arrêt des contrats entre les industries nucléaires françaises et russes.

N.F.



Abonnez-vous – Réabonnez-vous

L'abonnement à Grains de Sel est fixé à 10 € par an. Si vous souhaitez nous soutenir alors que la CUD et la Ville de Dunkerque ne nous versent plus de subventions depuis deux ans, merci d'adresser votre quote-part à **ADELFA, 372, rue Arago ■ 59240 Dunkerque** (adresse postale provisoire dans l'attente d'un nouveau siège administratif)

**Donner aux pollueurs
l'énergie d'être meilleurs.**

Gravelines : le pari hasardeux de deux EPR

Une fois de plus, un président de la République dans sa prétendue grande sagesse décide seul de doper la France nucléaire en dotant à terme Gravelines, pourtant largement pourvue, de deux réacteurs supplémentaires. Cerise sur le.. cadeau : il s'agira de deux EPR de deuxième génération, fleurons technologiques qu'EDF a tant de peine à élaborer et à propulser sur le marché.



Rappelons en effet que, prévu pour être construit en 3 - 4 ans, celui d'Olkiluoto en Finlande, mis en chantier en 2004, a produit son premier kilowatt/heure en Février dernier, soit 18 ans après ! Quant au chef de file national de Flamanville, il a dépassé le cap des 15 ans de chantier et il n'a toujours rien produit. Une dernière mésaventure dont les coûts ont été multipliés par 6 pour atteindre 19 milliards selon la Cour des Comptes.

Qu'importe, semble-t-il, pour nos décideurs et EDF déjà lourdement endettée qui, dans l'attente de jours meilleurs, misent sur le prolongement d'exploitation des six réacteurs en service et de leurs usines accompagnantes, les uns et les autres vieillissants, et cela quoi qu'il advienne.

Intermittence

Les chantres du nucléaire mettent en avant le fait que les énergies renouvelables sont intermittentes. Le vent qui mobilise les éoliennes souffle quand il le veut bien, le soleil ne brille pas la nuit et le mauvais temps affecte le rendement des panneaux solaires, etc.

Le 16 mai dernier, 29 réacteurs, la moitié du parc nucléaire français, étaient à l'arrêt pour

Mais bien sûr pour le moment, le pari n'est pas gagné, puisqu'à la veille de l'hiver début novembre, la bagatelle de 26 réacteurs français sur 56 étaient à l'arrêt, victimes pour nombre d'entre eux de ce mal chronique dénommé "corrosion sous contrainte" génératrice, on le sait, de dangereuses fissures dans les matériels et les installations où prédomine l'acier.

Ces prémices aussi laborieuses ne semblent pas avoir entamé l'optimisme béat de la plupart de nos élus locaux et régionaux pour qui l'extension du nucléaire promise à Gravelines fait figure d'excellente aubaine. Oubliés Tchernobyl, Fukushima, Zaporijjia, plantés là la gestion à perpète des combustibles usés à vie longue, les coûts démesurés, alors même que la vraie chance qui s'offre au pays, et à la région, reconnaissent un nombre grandissant d'experts, réside dans le développement des énergies renouvelables décarbonées à la fois plus rapides à mettre en place, plus contrôlables et nettement moins coûteuses.

Allons-nous accepter que l'on fasse de Gravelines bientôt un petit La Hague, le jour où cohabiteront sur le site les 6 réacteurs encore en service extensif ou à l'arrêt, dans lesquels se trouveront maintenus pendant 40 ans au moins - le temps d'un démantèlement - des cuves, des générateurs de vapeur irradiés et de ce fait intransportables, et seront exploités des EPR de 1600 Mw, lourdement chargé de mox non-réutilisable ?

Certes personne ne met en doute l'implication, la conscience professionnelle des personnels. N'empêche l'atome est dangereux et un accident aux conséquences catastrophiques est toujours possible, entraînant la ruine du pôle économique littoral, ainsi que des atteintes graves à la santé des nombreux riverains du site. Exprimons-le le jour où se déroulera le débat public sur les enjeux de ce pari hasardeux.

J.S.

diverses raisons : problèmes de corrosion sur les tuyauteries, fermetures planifiées, incidents divers, etc.

A l'époque le journal *Le Monde* du jeudi 19 mai observait : « le parc actuel connaît une indisponibilité record ! », compensée par de coûteux achats de courant à l'étranger. Un lourd tribut payé à l'intermittence.



Projet EPR 2^e génération à Gravelines

L'annonce faite à propos du projet EPR de Gravelines nous interpelle au niveau des risques industriels, d'abord suivant le lieu précis où ils seront implantés et ce par rapport aux 6 tranches de 900 mégawatts existantes et toujours en service. Deux localisations sont à examiner : soit à l'ouest côté Petit-Fort-Philippe avec ses habitations, soit à l'est côté nouvel avant port ouest (NAPO) par où transitent les dessertes Transmanche, les navires porte-conteneurs de dernière génération, et surtout les méthaniers accédant au terminal de Dunkerque LNG.

Le port de Dunkerque Ouest voit son trafic augmenter régulièrement grâce à sa disponibilité en matière d'espaces et également à la qualité remarquable de ses accès nautiques. Au niveau des risques, sont à prendre en considération : l'augmentation des épisodes de tempête, le développement exponentiel du trafic gazier (déchargement et rechargement), la croissance continue prévisible à moyen terme de tous les trafics portuaires transitant par la passe de l'ouest puis l'avant port ouest. Ainsi un million de conteneurs sont prévus à l'horizon 2023 - 2024 avec présence de matières dangereuses. S'ajoutent à cela, l'évolution des moyens de propulsion des navires (GPL notamment) avec leurs risques inhérents, ainsi que

la proximité d'installations classées proches de leurs lieux de réception.

Pour nous, Dunkerquois de souche, notre développement repose en premier lieu sur l'activité portuaire et le projet d'installation de deux EPR ne doit pas, par l'impact cumulé des dangers qu'il va créer, le remettre en cause.

Michel Mariette

Adele - Adelfa - FNE hauts de France



Pourquoi l'Adelfa poursuit son combat ?

L'Assemblée de Défense de l'Environnement du Littoral Flandre Artois (Adelfa) fêtera l'an prochain son cinquantième anniversaire. Ce qui pour une association, n'est pas anodin ni non-signifiant.

En cinq décennies de militance exclusivement associative et bénévole, les associations qui en sont membres et ceux qui y adhèrent ont agi d'abord prioritairement contre la pollution, toutes les pollutions que les habitants du littoral subissaient. Elle avait en effet des incidences graves sur la dégradation de leur santé. Et c'est ainsi pour prendre un exemple qu'au début des années 2000, Total fut condamnée pour ne pas avoir alerté en heure et en temps les riverains de sa raffinerie d'une émission non-contrôlée de SO².

Par la suite, avec l'adhésion d'associations nouvellement créées, l'Adelfa élargit son champ d'action à d'autres problématiques prégnantes. Citons par exemple l'implantation sur notre littoral de nombreuses entreprises dites Seveso, autrement dit à risques létaux, le drame vécu chez nous par les nombreuses victimes de l'amiante, ou encore des pesticides. On ne saurait tout citer. Si dans la foulée des progrès avérés enregistrés, la partie n'est pas pour autant gagnée. En ces temps présents d'autres chantiers sont ouverts et sollicitent notre vigilance : les effets du changement climatique, la transition énergétique, l'instabilité du monde qui nous entoure. Vastes sont les programmes qui nous interpellent et qu'il faut mener à bien.. Ils nécessitent l'engagement du plus grand nombre.

J.S.

Humeur de grain de sable pour le grain de sel

Ça suffit ! La dictature des grands groupes industriels sur le Dunkerquois qui n'apporte que risques d'accidents majeurs, cancers, maladies, disparition de la biodiversité, artificialisation des sols, pollution de la terre, de l'eau et de l'air, exil de nos enfants qui quittent ce territoire sacrifié sur l'autel de la technologie à tout prix, cette fuite en avant dans l'urgence...

Y'en a marre ! de ce gigantisme industriel au service d'une élite capitaliste : usine à patates, usine à batteries, usine à vent...

Ya Basta ! De cette économie qui pollue, exclut et divise à coups de barbelés... De ces milliardaires vendeurs d'armes et bientôt d'eau et d'air. « Si la transition écologique ne se fait pas c'est bien parce que ces grandes entreprises craignent de perdre leur argent, leurs actions, leurs dividendes et leur monopole... Aucun des patrons de ces grandes firmes n'est inquiet pour les dommages écologiques collatéraux de ses activités... L'écologie et l'économie sont étroitement liées, c'est cette économie qu'il faut revoir... Qu'advient-il quand la moitié du globe viendra chercher refuge à nos portes, que les ressources seront taries et que les nouveaux milliardaires seront des vendeurs, d'eau, d'air et des constructeurs de murs pour sauvegarder nos frontières?... Face à ce possible avenir comment peut-on continuer à protéger cette économie qui pollue, exclut et divise ? Cette économie fonctionne à merveille pour un groupe infime, c'est l'échec de la morale, de la fraternité et de l'égalité, l'écologie devrait infuser toutes les futures lois... » (Olivier Norek)

Ça suffit ! L'obligation de subir nous donne le droit de savoir !

L'obligation de subir tous ces grands projets industriels nous donne le droit de savoir les risques et les impacts réels de ces installations sur la santé de la population et sur la biodiversité du territoire... La transparence serait de mise : y a-t-il des études approfondies sur le taux de cancers et de maladies thyroïdiennes autour de la centrale nucléaire de Gravelines et plus largement dans le Dunkerquois ?

Quel taux de maladies pulmonaires sur le littoral ? Rendons ces chiffres visibles et connus de tous...

Demandons à nos médecins (quand nous avons la chance d'en avoir un) ce qu'ils en pensent...

Ya Basta ! Des grands projets (soi-disant) pourvoyeurs d'emplois et disséminés sur la côte devenue SEVESO BEACH...

Les enquêtes publiques ne semblent n'en porter que le nom, les projets sont déjà en route avant même d'avoir été soumis à la population : le port n'est plus un port, ses terres sont

vendues pour des usines qui n'ont plus de rapport avec la mer : usines en tous genres, on mise l'avenir de tout un territoire sur les seuls progrès technologiques.



Noir c'est noir... L'architecture, reflet de notre société ?

L'arrière-pays quant à lui se couvre de lotissements "dortoirs" à l'architecture sombre... dans une campagne où élevages industriels parsèment la plaine maritime associés à des méthaneurs de plus en plus grands et dangereux, au mépris de la pollution de l'eau, de la terre et de l'air... au prétexte d'emploi et de rendement, au mépris du bien-être animal et des maladies qui en découlent (virus, grippe aviaire)...

La qualité et le niveau des eaux de nos watergangs ne dépend plus que des plus "gros exploitants" agricoles et des plus pollueurs. Creusement de huttes de chasse, pompages excessifs et intempestifs, curages violents, arrachages des arbres... Aucun respect de ces zones humides historiquement marécageuses, véritables puits à carbone, zones tampons lors d'inondation et sources incroyables de biodiversité...



Elevage industriel de dindes à Bourbourg

Tous ces atouts sont balayés d'un revers de main avec mépris et haine des "écologistes", au nom du rendement et du "progrès"... Arrêtons de chercher des solutions pour ne pas changer nos modes de consommation, il est temps de changer nos modes de consommation, c'est ça la solution !

Et maintenant ? Nous savons ce qui se passe, nous savons ce qu'il faut faire. Seuls nos enfants sauront si nous l'avons fait...

Association La Ferme des Ânes



Parce que tel est notre bon plaisir

Des parlementaires au secours des promoteurs de la "France Moche"

La Zone C de la Croix Rouge à Quaëdypre ne fera pas exception comme tout ce qui s'est fait au Faubourg de Cassel avec le CCHF sous la présidence d'André Figoureux. Une fois encore nous assistons au même scénario : confiscation et destruction d'espaces naturels dont de bonnes terres agricoles avec la particularité pour cette zone que toutes sont exploitées par de jeunes agriculteurs. Les voilà condamnés à subir une perte importante de leurs exploitations. Décision une fois encore par la seule volonté du président de la CCHF, avec comme à l'habitude l'approbation sans conviction des membres, conforme au comportement invariablement moutonnier de la presque totalité de ces élus.

Le conseil municipal de Quaëdypre, c'est à souligner, s'est prononcé contre ce projet, cela après avoir soutenu sans réserve et à tous les stades celui de la zone B, malgré la dégradation des conditions de vie pour les habitants du Faubourg de Cassel (...) La manifestation d'une centaine d'agriculteurs avec le soutien des syndicats agricoles FDSEA et Jeunes Agriculteurs contre la création de cette nouvelle zone et la suppression une fois encore de surfaces agricoles n'a pas fait évoluer la situation.

Un retour au Moyen-Âge ?

La principale controverse cette fois arrivera avec l'examen du PLUI et à l'occasion de la révision du SCOT présidé en ce qui le concerne par Patrice Vergriete, président de la CUD, le préfet de Région ayant signifié par courrier aux présidents de ces deux structures que la zone de la Croix Rouge C initialement prévue à 33 hectares serait limitée à 10 hectares.

Cette dernière décision est approuvée ensuite par 10 voix pour, celles des représentants de la CUD, et 5 voix contre, celles des élus de la CCHF; Peu habitué à être mis en minorité à la CCHF, son président annonce alors engager un recours en justice contre ce résultat allant même jusqu'à assimiler cette décision « à un retour au Moyen-Âge ». En fait seul un recours gracieux sera finalement émis par la CCHF. Parallèlement à ce recours promis à un classement sans suite, le président fait alors appel à des parlementaires proches sans aucun mandat pour intervenir dans ce débat, mais vraisemblablement pour qu'ils interviennent au niveau supérieur afin d'infléchir la décision du préfet de Région. La chose faite, elle est formalisée par le préfet mentionnant son avis favorable à l'extension de la Croix Rouge C qui passe de 10 à 20,5 hectares. Lors de la réunion du Comité pour le SCOT deux délibérations sont

approuvées à l'unanimité. La première annule la délibération première (zone limitée à 10 hectares) ; la seconde porte cette même zone à 20 hectares.

20 hectares de bonnes terres

Le compte rendu de cette réunion fait également mention des remerciements de Marie Lermytte, vice-présidente de la CCHF, chargée notamment de la transition écologique, aux parlementaires pour le travail effectué. Beau travail en effet pour ces derniers revendiquant à l'envi leur proximité avec le monde rural. L'artificialisation supplémentaire de 20 hectares de bonnes terres, accompagnant la destruction de toute la diversité associée, ne semble pas émouvoir la vice-présidente précitée. Au contraire elle s'en félicite, alors qu'elle aboutit de surcroît à la mise en hypothèques de l'existence de six familles de jeunes agriculteurs.

Les expressions démocratiques (enquêtes publiques, délibérations) ne sont guère prises en considération une fois de plus. Tout est balayé avec les bonnes vieilles pratiques : « on appelle les potes, on s'fait une bouffe et dix hectares de terres agricoles sont supprimés. »

M. Figoureux se plaignait d'un retour au Moyen-Age du fait que lors du premier vote, la majorité des élus démocratiquement et en conformité avec les règles établies s'était exprimée contre son avis, lui, "le seigneur de ces lieux". En fait ce n'était pas un retour au Moyen-Age, mais la confirmation que la CCHF ne s'en est jamais sortie.

Des recours en vue

Cet archaïsme n'est pas supportable tant dans le fonctionnement que dans ces projets inutiles, passéistes, nocifs et destructeurs, nuisant à notre environnement, nos paysages, notre patrimoine, à notre agriculture, à nos commerces de proximité, in fine à notre démocratie et bientôt à notre sécurité avec la très vraisemblable apparition d'inondations qui inévitablement, une fois toutes les surfaces perméabilisées, viendront frapper ce territoire. Le traitement qui nous est infligé accentuera les réactions des principales victimes, celles qui y vivent et y travaillent.

D'ores et déjà les syndicats agricoles et les exploitants préparent des recours pour empêcher la réalisation de ces derniers projets mortifères et la poursuite dans cette voie qui ne dit pas ses limites. Nous serons avec d'autres, nombreux à les soutenir.

Les Hirondelles des Faux-Bourgs



Chasse à la hutte, une vraie tradition

Enquête financière, blanchiment d'argent et garde à vue pour un propriétaire de hutte à Hondschoote, une information de «chasse passion», un site pro chasse.

Le 21 septembre 2022, les gendarmes ont l'interpellé et placé en garde à vue deux personnes, un père et son fils, qui organisaient la location de nuits dans la hutte appelée la hutte de la Petite Moëre.

Alors que les revenus générés par la location de la hutte sont estimés à au moins **30 000 euros par an**, le propriétaire n'a déclaré qu'un revenu très modeste provenant d'aides sociales (RSA) et d'un peu de revenu foncier : l'homme n'a déclaré que 6 000 euros de revenus en 2020.

Pourtant, il a été possible pour ce propriétaire d'acheter comptant une autre hutte pour un montant de 280 000 euros lui permettant d'agrandir son domaine. La substitute du Procureur l'affirme : « *Les investigations ont permis de démontrer que tout se faisait au noir* ».

Dans cette affaire, l'URSSAF réclame au propriétaire des huttes 140 000 euros pour son activité dissimulée et Pôle Emploi souhaite le remboursement de 27 000 euros d'aides qui



ont été versées. D'autres sanctions devraient tomber pour de nombreux manquements au code de l'urbanisme et de l'environnement pour avoir effectué des **travaux sans autorisation**.

L'enquête du parquet a donné lieu à une intervention du juge des libertés et de la détention qui a décidé la saisie des biens pour un montant total de 400 000 euros.

J.B.

Dunkerque : porte d'entrée du gaz de schiste ?

Le terminal méthanier de Dunkerque est – on le sait – une des principales portes d'entrée du gaz en France. Il tourne actuellement à plein régime pour remplir nos stocks stratégiques de gaz, crise ukrainienne oblige ! Si au début du conflit le gaz russe constituait 25 % des acheminements par méthaniers, les approvisionnements se sont aujourd'hui diversifiés. Malheureusement c'est peut-être du gaz de

schiste américain qui entre au port de Dunkerque désormais.

Le 22 octobre dernier, le commissaire européen au marché intérieur, Thierry Breton, avouait dans "le grand rendez-vous du dimanche" sur Europe 1 que le gaz de schiste entrerait déjà en France. Nul doute qu'une partie arrive par Dunkerque ! Si ce n'est pas le cas, Dunkerque-LNG nous démentira...

Alouette, gentille alouette

Un camouflet de plus pour le gouvernement. Le Conseil d'Etat a annulé dernièrement l'autorisation que ce dernier avait donnée

aux chasseurs de décimer les alouettes des champs. Une victoire pour la préservation de la biodiversité.

Récidive

En octobre dernier, l'Etat a de nouveau été condamné, et cette fois à 20 millions d'euros, pour des épisodes de pollution de l'air au delà des seuils réglementaires. La précédente condamnation par le Conseil d'Etat avait eu lieu en août 2021 pour des dépas-

sements de seuils réglementaires en matière de diffusion de dioxyde d'azote et de particules fines.

Rappelons que, cette fois à l'échelle de l'Europe, la pollution de l'air provoque depuis 2010 chaque année 40 000 décès prématurés.

L'arbre notre ami ?

L'arbre, notre meilleur ami titre du magazine communautaire de septembre/octobre 2022, se gargarise avec des projets de plantation, de vouloir « former le patrimoine arboré du futur » (dixit l'œil de l'experte Caroline Mollie)... C'est très bien les projets, mais on oublie de préserver le patrimoine existant des vieux arbres encore vivants dans notre ville ! Quand on voit les grands projets prévus par nos édiles, tous ne tiennent aucun compte des arbres existants qui ont mis des dizaines d'années à pousser, qui sont de véritables réservoirs de biodiversité... alors que les jeunes plants prévus pour les remplacer mettront des années à développer leur capacité de résilience et d'adaptation à la vie en ville et encore plus à devenir des abris pour la faune. Dans les arbres en danger que nous pointons du doigt et qu'il faut préserver coûte que coûte, il y a les beaux arbres aux fleurs qui embaument au printemps qui se trouvent sur le parking destiné à devenir la grande halle alimentaire couverte (je vous invite à chercher leur nom...), il y a les grands arbres qui bordent le canal exutoire qui traverse Dunkerque (peupliers), et les essences variées du Parc de la Marine autrefois parc arboré de magnifiques spécimens qui faisaient la joie des dunkerquois et aussi ceux jouxtant le Parc Ziegler... Et certainement beaucoup d'autres sur l'agglomération menacés par cette folie des grandeurs et des projets dévoreurs de sol, d'humus, de vie... Les espaces arborés et de nature "sauvage" en ville se réduisent au fil des années de plus en plus, on ne trouve plus que des spécimens rachitiques en pots, et des arbres soi-disant malades (cf. les platanes de l'avenue de la mer) sont arrachés et remplacés par d'autres petits exemplaires qui mettront des années à avoir la capacité d'ombrage, et d'accueil de biodiver-



Ce platane face à l'École de la Mer était en parfaite santé : coupé

sité de leurs prédécesseurs... Un "Arbre dans la ville", c'est précieux, à nous de sensibiliser la population à leur importance, à ne pas se plaindre des feuilles mortes à l'automne, de la sève au printemps, des traces sur les voitures. Avec les températures en hausse nous serons bien contents d'avoir de grands beaux et vieux arbres sous lesquels nous réfugier lors des canicules, sous lesquels piqueniquer lors de la fête des voisins, sous lesquels nous pourrions observer encore quelques oiseaux. Dans ce dernier numéro de journal communautaire on nous dit que la CUD a mis en place une charte de l'arbre dont les signataires s'engagent à respecter le végétal et à l'intégrer dans leur projet. Peut-on connaître le contenu de cette charte et peut-on savoir quelles sont les villes qui l'ont signé ?

Une anonyme, citoyenne membre du Comité de Défense des Arbres existants !

Faut-il relancer la réserve d'eau de Bellevue ?

A l'époque où Daniel Halloo, président de la Commission Locale de l'Eau et le SMAERD étudiaient déjà la possibilité de créer une réserve d'eau pluviale dans le Dunkerquois pour pallier son manque en période d'étiage sévère, à la fois pour irriguer les cultures traditionnelles dans la zone des wateringues et satisfaire les besoins des entreprises en eau industrielle, le milieu associatif n'était pas opposé à ce genre de projet qui n'a pas abouti. C'était le secteur d'Eringhem qui avait été identifié comme favorable sous réserve de vérifications (nature exacte du sous-sol, homogénéité de la couche d'argile, alimentation exclusivement à

partir des surplus d'eau de pluie, maîtrise du taux de salinité.)

Aujourd'hui, on pourrait envisager plusieurs aménagement de taille plus modeste répartis sur le territoire des wateringues. Il est temps d'agir en effet : à partir de 2028, date de mise en service du canal Seine Nord, les disponibilités d'eau de ce canal et les éventuels transferts d'eau de bassin à bassin vont s'avérer de plus en plus problématiques avec la multiplication des épisodes de sécheresse et l'accentuation des phénomènes d'évaporation.

M.M.

Du plomb dans nos jardins ?

Lors de la réunion de la commission "air, odeur, bruit" du SPPPI du 6 octobre dernier, nous ont été présentés les chiffres des principaux rejets atmosphériques de l'année 2021. Nous avons quelque peu tiqué quand on a constaté que – selon les données fournies par l'industriel lui-même – Arcelor-Mittal Dunkerque avait rejeté dans l'air pas moins de cinq tonnes de plomb ! Et encore ces rejets sont en baisse par rapport aux années voire aux décennies passées. Rappelons qu'Arcelor, ex Sollac, ex Usinor, produit chez nous depuis 1962 et que le plomb a la fâcheuse tendance à s'accumuler dans le sol sans trop se désagréger au fil du temps.

Quand on sait qu'en métropole lilloise, les services de l'État – l'ARS en l'occurrence – mènent des investigations du côté de Faches-Thumesnil autour d'un site de production de batterie dénommé Exide, qui n'émet peut-être pas 5 tonnes de plomb par an, on se demande bien pourquoi la population dunkerquoise n'a pas droit à des études / recherches de plombémie autour du site sidérurgique.

Nous avons bien posé la question lors de la séance du SPPPI, mais sans obtenir de réponse concluante ni d'engagement pour mener une enquête sanitaire d'envergure. Il est vrai que l'on ne trouve que ce que l'on cherche, donc question taux de plombémie il n'y a pas de problème à Dunkerque !

N.F.

Conférence-débat

Le nucléaire, bon pour le climat ?

avec Hervé KEMPF

L'énergie est au cœur des préoccupations des Françaises et des Français. Dans son dernier livre, Hervé Kempf nous explique sa vision du nucléaire. Il est journaliste d'environnement, rédacteur en chef du site Reporterre.net



vendredi 9 décembre 2022

18h - BULCO Dunkerque

55, avenue de l'Université



Directeur de la publication :
Nicolas Fournier

Photos : Nicolas Fournier
Jacky Bricout, Jean Sename

Réalisation :
François Vandebunder
imprimé sur papier recyclé

Le prix de l'abonnement : 10 €

ISSN 1293-5484

372, rue Arago
59240 Dunkerque



www.adelfa.org

LES OISEAUX DE BROUCKERQUE

Avant leur disparition par Jacky BRICOUT

Au Mesjpleck

21 rue Vauban Basse Ville Dunkerque

EXPOSITION

les 2, 9 et 16 décembre 2022

CONFERENCE

le 2 décembre à 19h

